

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

1 FÉVRIER 2012

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AUX DROITS DE  
L'ENFANT POUR L'ANNÉE 2010-2011<sup>(1)</sup>

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA  
JEUNESSE, DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DE LA COMMISSION DE  
LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE, DU CINÉMA, DE LA  
SANTÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES  
PAR **MME FLORENCE REUTER.**

---

---

(1) Voir Doc. n°274 (2011-2012) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Exposé de M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté Française aux droits de l'enfant</b>	<b>3</b>
1.1	Réponse de Mme la ministre Huytebroeck . . . . .	9
<b>2</b>	<b>Discussion générale</b>	<b>10</b>

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission conjointe de la Commission de la jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, de la Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des bâtiments scolaires et de la Commission de la Culture de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse du cinéma, de la santé et de l'égalité des chances a au cours de sa réunion du 1er février 2012 (2) examiné le rapport d'activités du Délégué général de la Communauté Française aux droits de l'enfant pour l'année 2010 – 2011.

## 1 Exposé de M. Bernard De Vos, Délégué général de la Communauté Française aux droits de l'enfant

Comme il est malaisé de faire une présentation d'un rapport de 80 pages dans le temps qui est imparti, il fera un tri dans les informations présentées ce matin, tout en soulignant qu'aucun sujet n'est mineur et qu'il l'invite les parlementaires à se reporter au rapport écrit pour des thématiques qui ne pourraient être abordées lors de cette présentation orale.

Pour commencer, quelques éléments quantitatifs du travail d'ombudsman, mission essentielle

(2) ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Gonzalez Moyano, M. Onkelinx, Mme Saudoyer, M. Senesael (Président), Mme Sonnet;

Mme Bertouille, Mme Cassart-Mailleux, Mme Pary-Mille, Mme Reuter;

M. Daele, M. Defossé, M. Dupriez, M. Morel, M. Reinkin;

M. Migisha, Mme Moucheron, Mme Servaes;

M. Destexhe, membre du Parlement,

M. Demotte, Ministre-Président,

Mme Huytebroeck, Ministre de la jeunesse,

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances,

M. De Vos, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant,

M. Lallemand, collaborateur du Délégué général aux droits de l'enfant,

Mme Van der Straeten, collaboratrice du Délégué général aux droits de l'enfant,

Mme Brion, collaboratrice du Délégué général aux droits de l'enfant,

Mme Trifaux, collaboratrice du Délégué général aux droits de l'enfant,

M. Durviaux, collaborateur du Délégué général aux droits de l'enfant,

M. Léonard, collaborateur du Délégué général aux droits de l'enfant,

Mme Govaert, Directrice de recherche à l'Observatoire de l'Enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse, Mme Vandembroucke, conseillère au cabinet de Mme la ministre Huytebroeck,

M. Lieberman, conseiller au cabinet de Mme la ministre Laanan,

M. Cordonnier, expert du groupe PS,

Mme Kempeneers, experte du groupe MR,

Mme Vivier, experte du groupe MR,

Mme Van Kerrebroeck, experte du groupe cdH,

de notre institution. Il a été saisi, durant cette année d'activités 2010-2011, de 1.067 demandes qui se répartissent en 717 plaintes et 350 demandes d'informations. On notera que si ce sont encore en grande majorité des parents qui s'adressent à lui, le nombre d'enfant qui le saisissent directement est en augmentation, même si leur nombre reste encore faible.(3)

Concernant les thématiques pour lesquelles notre institution est sollicitée, que ce soit pour une demande d'information ou une plainte, la tendance observée l'année passée, à savoir l'explosion du nombre de situations relatives à l'enseignement, se confirme cette année au point qu'elle devient la première thématique, devant les situations de séparation et de divorce et celles de maltraitance..

Il développera quelques points remarquables dans les différents secteurs d'activités sur lesquels il a travaillé cette année.

La famille tout d'abord.

Vous n'ignorez pas, même s'il s'agit d'une matière traitée au niveau fédéral, qu'il y a eu en voie de se doter d'un tribunal de la famille et de la jeunesse. Il a suivi avec attention les travaux parlementaires à ce sujet et, avec notre homologue du Kinderrechtencommissariaat, il avait adressé à la Chambre un avis sur le projet en discussion. Malheureusement de nombreuses recommandations qu'il avait formulées n'ont pas été prises en compte dans le texte voté à la Chambre à l'été 2011. Le texte est à présent à l'examen au Sénat et il a une nouvelle fois écrit aux membres de la Commission de la Justice du Sénat en insistant plus particulièrement sur deux points : la question de la médiation (notamment l'importance d'accorder une place aux enfants dans ce processus et la nécessité de s'appuyer sur un spectre de compétences pluridisciplinaire) et celle de l'audition des enfants. Il continuera à suivre attentivement l'évolution de ce dossier.

Un autre dossier est celui de la situation des enfants exposés aux violences conjugales, une thématique sur laquelle il avait organisé avec différents partenaires, un colloque en décembre 2010. A l'issue de celui-ci il a formulé des recommandations sur 4 points particuliers, à savoir, la formation, de base et continuée, des différents professionnels susceptibles d'intervenir dans ces situations, la médiation familiale, qui, dans cette situation spécifique où les différentes parties ne se trouvent pas dans un rapport d'égalité et de liberté mutuelle, peut entraîner des effets pervers, la nécessité d'une mise en réseau des différents inter-

venants et la mise à jour des différents protocoles d'intervention qui se sont développés ces dernières années.

Un autre sujet sur lequel notre institution s'est penchée durant cette année est la situation des mères mineures, notamment suite au travail réalisée par une stagiaire dans notre institution. Différentes recommandations ont été formulées. Ainsi, en cette matière, la question de l'information et de la sensibilisation est essentielle. On peut dès lors regretter qu'à l'heure actuelle, l'EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ne soit pas encore généralisée dans tous les établissements scolaires. Celle-ci doit nécessairement intégrer le désir de grossesse mais aussi la responsabilité parentale. Il importe aussi que l'information soit donnée aux jeunes filles en leur laissant toute liberté de décision.

Il est aussi nécessaire de mettre à la disposition de l'ensemble de la famille un accompagnement psychosocial dès l'annonce de la grossesse et d'assurer une meilleure accessibilité aux logements sociaux. Enfin, il convient de sensibiliser les écoles aux besoins spécifiques des futures et jeunes mères ainsi que de les autoriser, selon leurs besoins, à suivre des formations au travail.

La question des enfants de parent(s) détenu(s), préoccupation de l'institution depuis une quinzaine d'années, continue à être au centre de nos préoccupations. En cette matière en effet, l'évolution est très lente et de nombreuses recommandations, déjà formulée en 1996 sont encore d'actualité. Ainsi en est-il d'un encouragement aux alternatives à la détention préventive ou du recours, autant que faire se peut, au sursis à l'exécution de la peine, surtout lorsqu'il y a un enfant en bas âge. Au niveau des enfants qui sont hébergés avec leur mère en prison, il convient de privilégier au maximum le système de semi-détention et d'aménager, enfin de véritables unités mères-enfants, si possible en dehors des enceintes pénitentiaires. La formation du personnel pénitentiaire à cette problématique est également essentielle.

L'enseignement ensuite.

Il a déjà souligné qu'au niveau du travail d'ombudsman, la question de l'enseignement avait continué d'augmenter en termes de plaintes et de demandes d'informations reçues.

Les motifs de saisines sont multiples. On assiste à une augmentation sensible des plaintes liées aux exclusions et aux refus d'inscription, et ce, dès la maternelle. Et alors que par le passé, c'était essentiellement des individus qui il saisissait, on voit maintenant arriver de plus en plus des profession-

nels, des services de première ligne qui il appelle à l'aide. En termes de refus d'inscription, il serait utile de connaître le nombre d'enfants qui ne peuvent fréquenter les maternelles, surtout dans les grandes villes.

La problématique des exclusions il montre, au-delà des éléments factuels avancés par chacun (élèves ou leurs parents, directions d'école) combien le dialogue indispensable autour de ces questions est souvent difficile voire radicalement impossible. Alors que ces décisions ont inmanquablement un impact prépondérant pour la suite des carrières scolaires des élèves concernés, il semble bien que la crainte d'être débordé par les problèmes de comportements et l'effet «ache d'huile» entraîne à la fois une dramatisation des situations et, en réaction, une radicalisation et une formalisation excessives des décisions.

Les élèves et leurs parents ne sont souvent consultés que de façon minimaliste et on remarque que leurs arguments et leur vécu sont rarement pris en considération. Les contrats pédagogiques ou de comportements proposés à l'adhésion des élèves en difficulté sont parfois utilisés pour justifier des exclusions trop peu fondées. Ces contrats, qui placent souvent des objectifs irréalistes compte tenu de ce que les élèves ont pu démontrer jusqu'à leur signature, ne reprennent que les engagements des élèves, sans dialogue et sans engagements réciproques de l'école pour soutenir l'élève. De la sorte, la responsabilité de l'école et du système scolaire n'est pas remise en cause alors que celle de l'élève est amplifiée, ce qui permet, parfois, d'accélérer et de justifier des procédures d'exclusion d'élèves devenus indésirables.

La situation actuelle dans le 1er degré de l'enseignement secondaire pose question. En effet, selon différents professionnels de l'enseignement, il semblerait que si le décret inscription a permis à nombre de jeunes de fréquenter des écoles jugées réservées à un public plus favorisé, le taux d'échec et d'orientation en 1ère complémentaire serait en augmentation, de même que le nombre d'exclusions définitives qui serait particulièrement élevé chez ces élèves qui ont «bénéficié» du décret. Des demandes chiffrées ont été adressées à l'administration, notamment à ce sujet, mais il ne dispose toujours pas des informations demandées.

Il évoque aussi dans notre rapport le projet ADEPT (Association pour le Développement d'Ecoles Pour Tous). Ce projet, issu d'une initiative commune avec la Ligue des droits de l'enfant, il a amené à réunir une équipe composée de professionnels issus de milieux divers (universitaire, scolaire, associatif) pour réfléchir à la mise en place

de projets novateurs et respectueux des droits des enfants.

L'intention centrale du projet consiste à accueillir une diversité d'élèves et de faire de cette diversité une ressource pédagogique. Ce projet se veut tourné vers le futur, attentif aux changements rapides que connaît notre société et soucieux de préparer les élèves à y jouer un rôle actif, en accordant non seulement une importance aux compétences citoyennes critiques mais aussi à l'apprentissage des langues (y compris la valorisation des langues dites de culture), aux compétences sociales et à la maîtrise des nouvelles technologies. Le projet entend débiter en 1ère maternelle et offrir un tronc commun jusqu'à 16 ans. Il prévoit des pratiques qui excluent le redoublement, la compétition et l'exclusion.

L'ambition est d'ouvrir au plus tôt une 1ère école à Bruxelles, soit sur une ligne de fracture, soit au cœur d'un quartier populaire. Des contacts avancés ont déjà lieu avec des pouvoirs organisateurs communaux. Toutefois, loin de vouloir être un pilote et/ou unique, il souhaite que ce projet diffuse autant que possible dans toute la Communauté française et à travers tous les réseaux d'enseignement. Il insiste d'ailleurs sur la nécessité de fonctionner au maximum sur base des textes existants actuellement pour organiser l'école. Notre souhait est d'ainsi montrer que ce projet d'école est possible et qu'il peut réussir et se multiplier.

Durant cette année, il a également poursuivi le travail d'information, dans les quartiers populaires, relatif au décret « inscription » à partir de notre bus des droits de l'enfant.

La question de la situation de l'enseignement spécialisé reste très préoccupante. En effet, dans notre pays, près de 4 % des élèves relèvent de l'enseignement spécialisé, ce qui, comparativement avec les autres pays européens, est énorme. Par ailleurs, alors que le point de départ est le même pour tous – la loi de 1970 sur l'enseignement spécial – et malgré les modifications apportées en 2009 au décret sur l'enseignement spécialisé de 2004, on constate une grande disparité au niveau de l'intégration des élèves de l'enseignement spécialisé dans l'ordinaire : en Communauté française, 1200 sur 35.000 (3,5 %), en Communauté flamande 10.000 sur 40.000 (25 %) et en Communauté germanophone 600 sur 1.200 (50 %). Pire, entre 2009 (année des dernières modifications décrétales sur l'intégration) et 2011, le nombre d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé est passé, en Communauté française, de 32.000 à 35.000.

On constate donc que l'école ordinaire a du

mal à s'ouvrir et que l'école spécialisée a du mal à faire le relais. Or, un enfant n'est pas handicapé tout le temps. L'intégration fait peur aux écoles ordinaires parce qu'ils croient que les enfants ne savent rien faire. Mais, majoritairement, ils ne sont handicapés qu'à certains moments, pour certaines activités. Seuls quelques-uns ont besoin d'une aide constante. Pour les autres, c'est la plupart du temps à certains moments seulement qu'une aide spécifique doit intervenir. Ainsi, il n'est pas nécessaire de retirer un enfant dyslexique de l'ordinaire. Il a seulement besoin, à certains moments, de certaines techniques adaptées à sa situation. Il n'a pas « besoin » de quitter ses copains, de devoir aller à l'école hors de son quartier et de passer 2h dans un bus.

Il faut en outre sortir de la typologie qui n'a plus de sens actuellement et qui a des effets pervers sur le processus d'intégration. Comme les enfants doivent avoir été « labellisés » par les PMS, on se rend compte que la typologie entraîne des prédictions négatives qui se réalisent presque toujours.

Les questions relatives au mauvais accompagnement de nombreux enfants « dys » dans l'enseignement ordinaire il préoccupe également. Les deux problèmes majeurs sont le dépistage (le plus souvent beaucoup trop tardif) et la mise en place de l'aide adéquate (qui dépend toujours d'une espèce de bonne volonté individuelle).

A cet égard, il est important de dépasser le cadre restreint de la dyslexie pour aborder globalement toutes les difficultés liées à des désordres neurologiques : tous les « dys » (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe, dysphasie, dysgraphie, ...), les troubles de l'attention avec ou sans hyperkinésie (TDA/H) et les « HP » (haut potentiel ou « surdoué ») qui sont d'ailleurs le plus souvent atteints d'un de ces troubles.

L'évolution des neurosciences et de l'imagerie médicale prouvent maintenant qu'il y a réellement un trouble organique à l'origine de ces difficultés. Comme on permet à un enfant myope de porter ses lunettes en classe toute la journée, il est inacceptable de ne pas mettre en place toutes les techniques nécessaires pour pallier ce désordre neurologique et permettre à ces enfants (qui n'ont en général aucun déficit cognitif ou intellectuel) de mener à bien leur scolarité. La mise en place des dispositifs adaptés nécessite une collaboration étroite entre professeurs, PMS, logopèdes, parents et enfant.

Actuellement, la Ministre de l'Enseignement obligatoire a lancé un plan de lutte contre la dyslexie (information, formation de personne-relais, projet de création d'un passeport « dys »).

Dans l'attente de la mise en place effective de ces projets, de nombreux enfants, et leurs parents, se heurtent encore beaucoup trop à des refus, à de la méconnaissance (voire de la méfiance), à des critiques (il est paresseux, il ne fait pas d'effort... ). Il recommande dès lors l'élaboration de textes légaux pour légitimer formellement les sollicitations des parents et des élèves, même s'il est conscient que le changement ne s'imposera pas par décret et passera nécessairement par l'implication du terrain des équipes éducatives.

En matière de transports scolaires, situation déjà évoquée l'année passée, il avait formulé avec le Centre pour l'Égalité des Chances, différentes recommandations à ce sujet. Si certaines mesures prises ont permis d'améliorer la situation de certains enfants, force est de constater que beaucoup reste encore à faire.

Notons notamment le fait que la politique visant à transporter mieux les enfants qui en auraient le plus besoin, et ce dans le cadre d'une enveloppe fermée, implique une réorganisation de l'offre de transport dans l'enseignement ordinaire. Par ailleurs, et en lien avec l'intégration dans l'ordinaire des enfants issus du spécialisé, les enfants de la Région bruxelloise ne peuvent plus bénéficier du transport scolaire dès lors qu'ils bénéficient d'une intégration permanente totale.

Cette année, l'institution a continué le travail de suivi du rapport relatif aux incidences et conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles. C'est ainsi qu'il a organisé, en collaboration avec l'ONE et la Direction générale de l'aide à la jeunesse, un cycle de 3 séminaires sur le thème de contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif? ». Ces séminaires ont mobilisé chacun une cinquantaine de personnes invitées sur base de leur expérience, leurs connaissances, leur intérêt, leurs possibilités d'actions et de mobilisation.

Les recommandations issues de ces séminaires ont été présentées publiquement et le rapport exhaustif se trouve sur notre site Internet. La nécessité d'un travail en réseau, mais pas n'importe lequel, un travail en réseau qui serait respectueux des missions des uns et des autres, qui permettrait une optimalisation des ressources sans toutefois introduire des contraintes dont la lourdeur amoindrirait la mobilisation directe au profit des bénéficiaires eux-mêmes, a notamment été mis en évidence.

Parmi les autres actions menées en cette matière, on peut également citer le suivi des travaux menés par le Bureau International de Jeunesse (BIJ) sur la question de la mobilité, la par-

ticipation à différents projets menés par la Fondation Roi Baudouin et le Fonds Houtman, ainsi que notre implication dans l'opération « Pour une rentrée scolaire solidaire » menée conjointement avec la Ligue des familles et le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, sur la question des coûts scolaires.

« Mes amis, au secours... Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant hier, on l'avait expulsée... ». Vous aurez reconnu les premières phrases de l'appel lancé par l'Abbé Pierre, il y a maintenant 58 ans. Ces phrases conservent malheureusement toujours une forme d'actualité. En effet, cet été, même s'il ne connaissait pas encore les températures glaciales de ces derniers jours, des dizaines de familles d'origine étrangères, des Roms, avec de nombreux enfants, ont été contraintes de dormir à la rue. Cette situation, dans laquelle l'institution s'est massivement investie, est intolérable. Il n'est pas acceptable que dans notre pays, qui s'est engagé à respecter la Convention des Droits de l'enfant, un enfant, quel qu'il soit, n'ait pas un toit pour dormir.

Concernant les MENA, la situation est toujours aussi déplorable. Nombre d'entre eux, et il semble même qu'ils augmentent, sont encore hébergés dans des hôtels. Et quand on parle d'hôtels, il est loin de 3 étoiles. Il devient plus qu'urgent de mener une concertation avec le fédéral à ce sujet. La situation n'a que trop duré. Notre institution a dès lors pris l'initiative, au niveau bruxellois, de mener un travail avec Fédasil, des AMO, des CPAS, le service des tutelles et d'autres partenaires, afin de déterminer des parcours types et des exemples de bonnes pratiques susceptibles d'appuyer par la suite les décisions publiques.

Au niveau de l'intégration scolaire des mineurs migrants, le nombre et la localisation des classes-passerelles continuent à poser problème.

La question de l'enfermement des familles migrantes n'est pas non plus réglée. Si dans la pratique, il n'a plus connaissance de situation d'enfermement de familles avec enfants, il est toutefois inquiet face au projet de création d'une section pour familles au sein du futur centre 127ter. Il importe dès lors que, légalement, l'enfermement des familles soit explicitement interdit.

Il est également préoccupé des questions de jeunesse. La Ministre a sollicité notre avis au sujet du Plan jeunesse. D'une manière générale, notre appréciation par rapport à ce plan est plutôt positive. Il a, à plusieurs reprises, dénoncé l'absence d'une politique sociale forte et cohérente dirigée

vers les publics jeunes et la multiplication d'expériences » qui concourent largement à la perte de confiance des jeunes vis-à-vis des intervenants sociaux.

Cette absence de cohérence entre dispositifs dépendant de différents niveaux de pouvoir est encore renforcée par la pauvreté des liens et des coordinations existant au sein même de la Communauté française. Assurer de meilleures collaborations et de meilleures complémentarités entre des dispositifs agréés, reconnus et/ou soutenus constituerait certainement une avancée considérable pour la Communauté française, la renforcerait vis-à-vis des autres niveaux de pouvoir et lui permettrait de mieux revendiquer ses compétences et son leadership sur les questions enfance-jeunesse.

L'absence de cohérence des politiques en matière de jeunesse est notamment liée au fait que, dépendant de niveaux de pouvoirs différents, les dispositifs se déploient sur des territoires eux-mêmes différents. Selon lui, il appartient exclusivement aux Communautés de déterminer les axes et la philosophie d'intervention concernant les matières personnalisables (dont Jeunesse et Aide à la jeunesse). Si d'autres niveaux de pouvoir souhaitent concourir à l'effort éducatif, ce ne peut être qu'en s'alignant sur les lignes de conduite définies par les Communautés.

C'est loin d'être le cas aujourd'hui : plutôt que s'aligner sur la philosophie et l'idéologie définies par la Communauté française, de nombreuses initiatives organisées par d'autres niveaux de pouvoir développent des ambitions et des finalités contradictoires. Les conventions tacites ou officielles entre ces initiatives et le réseau des services de la Communauté française se réduisent drastiquement à des accords quant aux moyens et aux modalités d'action (dont un code de déontologie). De la sorte, des initiatives servant des causes très différentes apparaissent, sur le terrain, fort semblables et provoquent de nombreux malentendus menant eux-mêmes à une perte générale de confiance vis-à-vis de l'ensemble des intervenants éducatifs.

Depuis de nombreuses années, notre institution se préoccupe de la question de l'enfermement des mineurs. Cette question fait honte à notre pays et il a déjà dénoncé publiquement cette situation à plusieurs reprises. Même s'ils semblent être en diminution, il y a toujours des mineurs qui se trouvent incarcérés dans des prisons pour et avec des adultes. Les chiffres manquent toutefois cruellement. Cette possibilité de trouver des mineurs dans les prisons résulte de la possibilité qu'ont les

juges de la jeunesse de se dessaisir. Or, l'accord de Gouvernement au niveau fédéral prévoit de communautariser les règles du dessaisissement.

Notre institution s'étant déjà positionnée en faveur de l'abolissement du dessaisissement, il espère que la Communauté française, prendra, le temps venu, les dispositions nécessaires pour supprimer cette pratique qui a déjà fait l'objet de condamnation au niveau international, notamment par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui a déjà fait l'objet de plusieurs condamnations internationales.

Notre institution a par ailleurs rendu récemment un avis relatif au régime des sanctions disciplinaires au sein de la section des dessaisis du centre fermé de Saint-Hubert. Le système en vigueur est dangereux. Il est mis en œuvre par du personnel non-formé et non-qualifié sur les questions de jeunesse. Il s'effectue sans regard extérieur puisque aucune commission de surveillance n'est habilitée à intervenir au sein de la section. Les jeunes se trouvent pratiquement sans personnes de confiance auxquelles ils peuvent s'adresser.

Pour l'anecdote, aux jeunes qu'il a été y rencontrer, il a indiqué que la seule personne à laquelle ils pouvaient se confier était le professeur de promotion sociale. Le régime mis en œuvre induit un renversement de la chronologie naturelle jour-nuit. Les liens avec la famille posent également problème dans la mesure où, outre l'éloignement géographique du centre, le régime des visites, prévues le dimanche entre 8h00 et 10h00, rend celles-ci pratiquement impossibles. Tous ces éléments montrent combien il est urgent de supprimer un tel centre, dont l'efficacité est plus que douteuse et qui coûte par ailleurs très cher.

Durant cet exercice, l'institution a également travaillé, à partir d'un large groupe de travail, sur la question des relations entre la police et la jeunesse. Ce vendredi 3 février aura lieu une journée d'études sur cette question, organisé par le service droit des jeunes de Bruxelles et le Centre de recherches criminologiques de l'ULB. Il aura l'occasion d'y présenter les recommandations qu'il formule, conjointement avec le Kinderrechtencommissariaat. Ces recommandations ont déjà été présentées au Chef de la Police fédérale et au collège des Procureurs généraux.

Concernant la question du statut du mineur consommateur, il a déjà dénoncé le fait que les enfants étaient les victimes privilégiées du « système pub ». Or, ils doivent être protégés et l'autorégulation a ses limites. Par ailleurs, cette question concerne aussi bien évidemment la question de l'éducation aux médias qui doit être encoura-

gée et intensifiée.

Durant cette année d'exercice, notre institution s'est aussi attelée à un travail d'envergure qui a conduit à la réalisation d'un rapport thématique intitulé : « Mineurs mal accompagnés (MMA) : donner la parole aux jeunes ». Ce rapport a fait l'objet d'une présentation publique vendredi dernier et il a adressé un exemplaire à chaque membre du Parlement. Il est parti d'un constat selon lequel, à côté du manque quantitatif de places, souvent déjà dénoncé, certaines situations qui lui sont rapportées laissent entrevoir un accompagnement défailant et inadéquat.

Il a dès lors voulu partir du vécu de certains jeunes concernés et ce, dans différents secteurs (aide à la jeunesse, école, handicap). Il a voulu les entendre sur les propositions qu'ils formulent. De ces témoignages, il a pu retenir une succession non coordonnée de diverses mesures qui provoquent chez les jeunes une incompréhension et une perte de sens quant à l'action menée. Cette perte de sens induit de grandes difficultés d'adhésion aux mesures prises. Il faut dès lors renforcer cette adhésion en permettant aux jeunes de comprendre et de participer aux décisions prises.

En matière de santé, notre institution s'est impliquée dans le travail mené par la Commission nationale pour les droits de l'enfant dans le processus de rapportage aux Nations Unies relatif à l'application de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Avec d'autres acteurs des droits de l'enfant, il a néanmoins tenu à formuler différents sujets de préoccupation quant à la situation des enfants porteurs d'un handicap.

Concernant la question des mutilations génitales féminines (MGF), il a poursuivi nos collaborations avec le GAMS et l'asbl Intact. Fin de l'année, il a initié une concertation, rassemblant un panel d'intervenants appartenant à différents secteurs et ayant déjà été confrontés à la problématique en vue de mieux définir les niveaux d'intervention de chaque acteur et les collaborations indispensables. Le travail devrait se poursuivre par l'élaboration d'un protocole de procédures commun pour l'ensemble des SAJ.

Au niveau de la maltraitance, le constat a été fait que le protocole d'intervention entre le secteur médico-psycho-social et le secteur judiciaire était encore trop méconnu. Un travail sur la réalisation d'un outil d'information a été entamé.

Concernant la question des mises en isolement des enfants, le travail initié antérieurement est en voie d'achèvement. Après le recueil d'informations

auprès des services, plusieurs réunions de réflexion ont eu lieu et le rapport définitif et les recommandations qu'il formule seront présentés le mercredi 29 février prochain après-midi à Namur. L'objectif est de fournir aux travailleurs de terrains des différents secteurs, des balises et des pistes de soutien face à ces situations problématiques.

Au niveau des activités à caractère international, notre institution est plus que jamais active au sein de l'ENOC, le réseau européen des ombudsmans des enfants, dont il est devenu le secrétaire.

Par ailleurs, notre institution reste préoccupée par la question de la protection internationale des mineurs et a mis en place un groupe de travail sur cette question. A cet égard, il conviendra que la Communauté française, à l'instar des autres communautés, adopte rapidement un décret d'assentiment de la Convention de La Haye du 19 octobre 1996.

Concernant la promotion des droits de l'enfant, notre institution s'est activement associée à l'organisation de la fête des droits de l'enfant qui a eu lieu le 20 novembre dernier. Si notre institution avait déjà organisé une telle fête, avec des moyens bien plus modestes, l'impulsion donnée par le Gouvernement, en collaboration avec d'autres acteurs des droits de l'enfant a permis que cette première expérience connaisse un franc succès.

Le projet « enlignedirecte.be », banque d'images, de sons et de textes sur l'enfance et la jeunesse, déjà présenté antérieurement est à présent bien sur les rails. Il est géré notamment par RTA, il y a des ajouts réguliers et il invite les parlementaires à aller le voir. Le nouveau défi, c'est que la parole des jeunes puisse être la bienvenue. Le site Internet s'enrichit régulièrement de nouvelles contributions, notamment un débat mensuel. Le prochain défi sera d'y intégrer plus encore la parole directe des jeunes.

La diffusion du livre « A moi!, les limites de ma liberté » créé à l'intention des adolescents de 14 à 18 ans, s'est poursuivie. L'exposition itinérante qui le complète a déjà été présentée dans de nombreux lieux en Communauté française et continuera à tourner durant cette année.

Le site Internet trouve également sa visite de croisière et il enregistre environ 2.500 visites mensuelles.

Enfin pour terminer, notre institution s'est aussi impliquée dans l'organisation du premier Festival EOP (& Ordinary People!), Festival sur la thématique du handicap, de la déficience et de la différence, qui ambitionne de développer au tra-

vers de ses activités un travail d'éducation, de sensibilisation et de réflexion collective sur la représentation des personnes concernées en mettant en exergue leurs capacités.

### 1.1 Réponse de Mme la ministre Huytebroeck

**Mme la ministre Huytebroeck**, remercie le Délégué général des droits de l'Enfant de la communauté française pour son exposé qui soulève de nombreuses questions et elle ne va certainement pas les aborder toutes. Elle souhaite intervenir sur quelques points évoqués.

Parce que le sujet est d'actualité et qu'il est prenant, c'est la question relative au désaisissement et de la section de St Hubert. On a déjà eu l'occasion d'en parler en séance ici au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles lors de réponses à des questions d'actualité suite à une grève au mois de décembre 2011 dans cette section. Elle en discuté très longuement lors d'un entretien qu'elle a eu ce lundi avec la ministre de la justice, Mme Turtelboom. Elle lui a signifié combien la situation n'était plus tenable que le régime des sanctions tel qu'appliqué aux jeunes désaisis était totalement disproportionné par rapport aux faits qui étaient causés par les jeunes.

Et l'on se retrouve finalement devant le paradoxe où l'on a voulu créer cette section des désaisis, il y a deux ans pour que ces jeunes ne se retrouvent pas en prison mais dans une section où, en sa qualité de ministre de l'aide aux détenus, elle a demandé au service de l'aide aux détenus de Neufchâteau d'avoir un véritable projet pédagogique avec ces jeunes. Il s'avère aujourd'hui que ce n'est pas positif tout simplement parce que le service d'aide aux détenus n'a pas les mains libres pour faire un vrai projet avec ces jeunes. Et que ces jeunes qui sont au nombre de 13, alors qu'ils étaient peut-être perdu dans la masse des prisonniers quand ils étaient en prison, se retrouvent isolés.

Par ailleurs, les jeunes qui sont envoyés à St Hubert sont confrontés à des gardiens de prisons fédéraux dans le cadre d'un centre fédéral fermé et avec beaucoup plus de sanctions que lorsqu'ils étaient en prison. Donc, on se retrouve avec un vrai problème qu'elle a exposé à la ministre de la justice. Il y aura une réunion très prochainement entre le service fédéral des gardiens et notre service d'aide aux détenus. Elle a également soulevé cette question des visites du dimanche matin à 8 h qui est débile. Cela empêche les parents qui habitent loin d'être en contact avec leurs enfants, cela les oblige à aller à l'hôtel de samedi soir à Saint-

Hubert pour voir leur gamin. C'est le service fédéral qui peut décider effectivement de changer cette visite.

A la question relative à l'enseignement spécialisé, elle voudrait répondre en sa qualité de ministre bruxelloise des personnes handicapées. Elle a soulevé aussi cette question avec sa collègue Mme Simonet, sur le problème. Il y a une grande différence dans l'intégration des enfants handicapés en Flandre par rapport à la fédération Wallonie-Bruxelles. Cette question de l'intégration n'est pas facile. Elle mène depuis plusieurs années des actions vis-à-vis des écoles et des directions d'écoles en Région Bruxelloise.

Pour essayer d'aller vers une plus grande intégration d'enfants et pas uniquement d'enfants qui ont des problèmes de dyslexie ou de dyscalculie mais aussi de certains enfants atteints de forme d'autisme ou de certaines trisomie. L'intégration ne s'improvise pas du jour au lendemain, c'est un projet qui se construit, c'est un projet d'équipe, de classe et aussi de toute l'école. Il y a très peu d'écoles qui acceptent de faire de l'intégration car cela arrive en fin des priorités malgré le fait qu'elle met à disposition des services d'accompagnement qui peuvent justement aider les écoles à accueillir ces enfants.

C'est un véritable souci sans oublier aussi la question de l'accessibilité des jeunes handicapés moteurs qui ne sont pas des handicapés mentaux car il n'y a pas moyen d'accéder aux établissements scolaires. Là il y a eu une action avec la ministre Simonet pour rendre l'école beaucoup plus accessible parce que des enfants en chaise roulante ne peuvent pas aller à l'école parce qu'il n'y a pas moyen d'y accéder.

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et la problématique des enfants qui se retrouvent à la rue. On l'a vécue avec celle des familles roms à Bruxelles principalement. Avec les grands froids actuels, on se rend compte aussi que l'on a aussi beaucoup d'enfants que l'on retrouve dans le dispositif hivernal soit dans les centres d'accueil. Malgré le fait que l'on a multiplié à Bruxelles les places pour sans abri, elle ne parle pas des demandeurs d'asile ou des illégaux, en cinq ans par 10. On pourrait encore les multiplier par dix en cinq ans, il n'y aurait pas assez de places. La problématique est beaucoup plus globale, c'est une problématique de formation, d'enseignement, de logement car dans ces temps économiques troublés, le phénomène de la pauvreté est grandissant, on peut le constater.

A la critique relative à l'accompagnement des jeunes et la succession des dispositifs pour les

jeunes qui se retrouvent dans des institutions et de l'hyper spécialisation des services, cette problématique la questionne aussi. Elle rappelle la mise en place dans des institutions, des initiatives de « paroles de jeunes ». Elle a visité récemment l'institution de Jumet où elle a assisté à un exercice de parole des jeunes qui est très instructif parce que cela ouvre les yeux des responsables sur un parcours de jeunes dans pas mal d'institutions et cela pose évidemment question.

## 2 Discussion générale

**M. Defossé**, fait part de son admiration pour le rapport exposé par M. le Délégué général des droits de l'Enfant. Son rôle est essentiel dans la société et espère que sa plaidoirie ne restera pas sans suite. La Ministre de l'Enseignement ne fait pas partie de cette réunion conjointe de commissions et il le regrette. A propos du racket et du harcèlement des jeunes à l'école, le délégué général a-t-il des compétences en la matière ?

**M. Onkelinx**, indique qu'il a été interpellé par la lecture d'un article de presse récent qui évoquait le fait d'une famille avec enfants dormait dehors par ces temps de grand froid. Il demande clairement la priorité pour les enfants dans les places d'accueils de nuit. Par ailleurs, on évoquait également dans un autre fait divers le cas d'un enfant de neuf ans trouvé en coma éthylique. Est-ce supportable qu'un enfant ait subi à neuf ans un coma éthylique ?

A propos des centres de référence des médias, il a constaté que lors de la diffusion d'un match de foot, il y avait eu des diffusions massives de publicités pour de l'alcool. Cela ne lui semble pas la chose la plus pertinente. L'implantation de centre de références médias permettrait d'éduquer les jeunes aux médias et face à la publicité. Il demande des précisions en ce qui concerne le développement de ce projet au délégué général des droits de l'enfant.

**Mme Reuter**, rapporteuse, remercie le délégué général pour la qualité de son rapport même si de toute évidence ils ne seront pas d'accord sur tout. Le rapport est un enrichissement même si comme elle, le délégué général a l'impression de taper sur le même clou parce que chaque année on revient sur les thèmes abordés les années précédentes. Ce qui lui permet de relativiser aussi les actions qui sont menées par ce gouvernement mais aussi par le Gouvernement fédéral puisqu'il y a des liens évidents.

A propos de l'enseignement qui est en tête des plaintes, cela lui paraît évident. Le nombre de pa-

rents inquiets, nombre d'enfants sans école, il y a le décret inscription et d'autres problèmes liés à ce secteur. Il lui semblait évident de la nécessité d'associer la ministre de l'enseignement à la réflexion de ce jour tant les matières liées à l'éducation et à l'école touchent toutes les questions dont on parle ici. Que ce soit le harcèlement, le racket, les problèmes d'inscription, de violence à l'école, les rapports parents/enseignants, c'est vaste mais l'école est un lieu essentiel pour les enfants et forcément la ministre de l'éducation a un rôle fondamental à jouer ? A quand une politique de l'enfance avec un grand E qui permettrait de globaliser tout cela ? On ne pourra pas avancer tant qu'on ne mettra pas tout cela ensemble.

A propos de l'exclusion scolaire, il y a le manque de places dans les établissements scolaires. Elle a été interpellé en discutant avec un psychologue par le fait qu'il y a des élèves qui sont déjà exclus pour des problèmes de comportements dès l'école maternelle. C'est clairement le non-encadrement des enfants qui est posé. Si on ne s'occupe pas de l'enfant dès le plus jeune âge, on voit bien que les répercussions sont déjà là. Si déjà à trois ou quatre ans, on exclut de l'école maternelle des enfants pour des problèmes comportementaux, c'est évident que l'on reparlera dans vingt ans du problème des IPPJ.

Les mesures de prévention existent, sont-elles bonnes et bien prises et à quel niveau ? Si on lance des actions dès la naissance ou la petite enfance, ce sera positif par la suite et cela fera autant de places en IPPJ que l'on n'aura plus besoin. C'est un travail à long terme à 5 ou 10 ans or un ministre travaille sur le court terme. On doit avoir le courage de lancer un programme à dix ou vingt ans, et que l'on pourra voir les résultats à ce moment-là. On pourra se dire que l'on a travaillé sur l'encadrement dès le plus jeune âge et qu'aujourd'hui, on peut se dire on a moins besoin de moyens pour l'encadrement des jeunes délinquants parce que l'on a mis les moyens plus tôt.

Quand on voit les acteurs de terrain, que l'on discute avec ces jeunes en difficulté aujourd'hui, on se rend compte que la majorité des jeunes délinquants ont été des jeunes en difficulté. Le nœud, il est là et il faut travailler là-dessus. Cela passe aussi par une plus grande concertation entre la politique de l'enfance et la politique de l'aide à la jeunesse. Elle regrette que sous la précédente législature et que les deux compétences relevaient d'un seul ministre, on ait raté le coche et que sous celle-ci on a confié ces deux compétences à deux ministres différents. Même si elles travaillent ensemble et elle en est persuadée qu'il y a la volonté de le faire.

La prise de la rilatine est un phénomène sociétal aussi même si'il y a le soutien à la parentalité. Les parents n'ont plus le temps de s'occuper de leurs enfants. Il faut un accueil suffisant de qualité pour les enfants mais quelles autres solutions y a-t-il pour deux parents qui travaillent simultanément ? Des enfants qui sont trimballés dès leur plus jeune âge parce que les parents travaillent et ont des horaires irréguliers et que la crèche ferme à 18 h. Ce n'est peut-être pas l'idéal pour un enfant d'être dès 7 h du matin à 18 h à la crèche mais quelle autre solution est offerte aux parents aujourd'hui ?

Il y en a peu sans compter les parents qui n'ont pas d'autre choix que de bricoler une fois chez une voisine une autre fois chez une tante parce qu'il n'y a pas de place en crèche. Il faut prendre les problèmes un par un, tant qu'il n'y a pas assez de places d'accueil de la petite enfance comment travailler à ce qu'ils aient un cadre stable

A propos des mamans mineures qu'a évoqué le délégué général, ce sont des jeunes filles en précarité. Ce sont des filles qui souvent espèrent être reconnues par la société et qui sont en souffrance. L'accident « est une exception » car il n'y a pas de soutien à la parentalité.

A propos de la notion de l'école inclusive, l'accueil des enfants trisomiques est très problématique. Il y a clairement un manque de formation des enseignants. Permettre à un enfant trisomique de suivre temporairement un enseignement dans l'école en maternelle peut être positif pour son développement ultérieur.

Elle se pose une autre question par rapport à l'orientation des enfants, pourquoi réorienter - t-on un enfant qui ne réussit pas son CEB ? Ce sont plus des réflexions qu'elle émet que de questions, ce sont des situations qu'elle constate et qui n'évoluent pas. Elle le regrette.

Elle souhaite revenir à la question relative au centre fédéral de St Hubert et sur les IPPJ, des jeunes peuvent se demander pourquoi ils doivent travailler en IPPJ alors que d'autres ailleurs n'y sont pas obligés ? Cela relève certes de la responsabilité de la ministre de la justice, Mme Turtelboom au niveau du fédéral. Elle souhaite cependant savoir combien de temps les jeunes dessaisissent à St Hubert ? S'ils arrivent à 16 ans, en ressortent-ils à 18 ou 20 ans ? Si l'enfermement carcéral se prolonge, on peut se demander ce que deviendra leur avenir ensuite ?

Enfin dernier problème non négligeable et l'on a déjà évoqué, celui du problème des toilettes à l'école et de leur propreté en général, cela paraît

toujours anecdotique quand on en parle mais on voit que les enfants qui sont confrontés à ces toilettes en mauvais état quand ils sont tout petits, cela a des répercussions sur leur développement ultérieur. Cela peut causer des traumatismes. Le délégué a-t-il une réponse à cet égard ou pas ?

**Mme Moucheron**, estime que le rapport est interpellant à plusieurs niveaux. A la question relative aux familles et aux droits de l'enfant avec le parent détenu, quelle est la priorité des recommandations du délégué général ? Sur la situation des mineurs étrangers non accompagnés, MENA est-ce que les concertations que le délégué général a menées, ont abouties ?

Sur le « plan jeunesse », le Conseil de Prévention général ne peut être accaparé par l'Aide à la jeunesse. Y a t'il des recommandations ?

Y a t'il des problèmes de cohabitations entre jeunes dessaisissent les autres ? Elle souhaite également connaître le point de vue du délégué général sur la lutte contre la maltraitance ?

**Mme Saudoyer**, indique que la mission du délégué général des droits de l'enfant comporte aussi une mission d'ombudsman puisque 20% des plaintes déposés concernent l'enseignement c'est évidemment important. L'école est un lieu d'égalité et il faut assurer la lutte contre les difficultés d'inscriptions. L'école doit être ouverte à tous et sans discriminations. Le groupe socialiste est particulièrement heureux de l'initiative et du projet de l'école ouverte à la diversité et implantée dans un quartier populaire. L'innovation pédagogique doit être accessible à tous et voudrait savoir où en est le projet et quelles actions doivent être mises en place pour continuer la mise en œuvre de celle-ci ?

En ce qui concerne la prise de médicament à l'école, il convient de continuer de mener une réflexion à cet égard, il s'agit évidemment d'une compétence qui relève du pouvoir fédéral. Elle a pris connaissance du projet de circulaire que le délégué général a rédigé sur la formation du personnel en la matière . Il est important de continuer dans cette voie afin de ne pas reléguer les enfants malades ou en situation d'handicap en dehors du système scolaire.

Sur la question des premiers soins à l'école, le groupe PS avec d'autres groupes de la majorité a déposé une proposition de résolution relative aux premiers soins dans tous les secteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles. Elle est très attentive à cette question et pense qu'elle répondra aux problèmes qu'il pointe puisqu'elle met l'accent sur les formations en premiers soins de tous les professionnels de la Fédération Wallonie Bruxelles.

**Mme Sonnet**, revient sur la problématique des enfants en prison. Elle indique très clairement que les mineurs n'ont pas leur place en prison. Elle souligne que les parents peuvent souffrir de l'éloignement géographique et en ce qui concerne les enfants dessaisis, les placer à St Hubert n'est pas une mesure positive dans la mesure où cet éloignement les empêchent d'avoir des relations normales avec leur famille. La ministre a expliqué qu'elle avait eu une réunion avec la ministre Turtelboom et qu'une autre réunion est prévue. On reviendra sur le sujet en commission.

A propos de la question relative à l'encadrement du personnel fédéral du centre de St Hubert qui semble mal formé pour les missions auxquelles il est confronté, elle s'en inquiète. Il faut trouver une solution à ce problème et une concertation avec le fédéral devra avoir lieu à son sens.

Sur les règlements d'ordre intérieur qui ne sont pas adaptés, et sur la question relative au simple copie-collé du règlement des prisons imposé à St Hubert, là aussi une concertation devrait avoir lieu.

A propos de la manifestations des convictions religieuses et philosophiques qu'évoque le délégué général, il n'y a pas de représentation de la laïcité organisée au sein du centre fédéral de St Hubert pour la section fermée des mineurs dessaisis. Elle est étonnée de constat. et cela ne fait pas longtemps que ce centre est en activité. Les collaborations avec les différents niveaux de pouvoirs ne semblent pas des plus aisées. Le travail à faire pour plus de cohérence semble assez long. Les transferts des compétences en la matière auront également un impact dans l'avenir et nous continuerons à suivre ce dossier avec une grande attention.

**Mme Gonzalez**, plaide pour la mise en réseaux des intervenants des différents secteurs. Le rapport du délégué général pointe le nécessaire besoin de mise en réseau de tous les secteurs autour de l'enfant. Il est important comme le soulignait le Ministre-président de décroiser et ce afin de permettre aux intervenants de terrain d'agir au mieux. Pour ce faire, on sait qu'il existe des protocoles d'accord entre les divers services que sont l'ONE, l'Aide à la Jeunesse, l'action sociale etc.. Que d'autres sont en cours de rédaction.

A ce propos-là, le délégué général fait état d'un manque de cohérence et de transparence. Y a-t-il des carences dans les différents protocoles d'accords existants ? Il évoque dans son rapport d'un recueil de protocoles qui aiderait à atteindre ces objectifs, quelle méthodologie préconise-t-il pour élaborer un tel recueil ? Car le groupe PS est extrêmement intéressé par cet outil. Et tant que parle-

mentaire, il s'agit d'une idée qu'elle relayera auprès de la ministre Mme Huytebroeck.

**M. Dupriez**, au nom du groupe Ecolo, salue la créativité dans les partenariats et la communication du délégué général aux droits de l'enfant notamment par exemple par le blog vidéo « enlignedirecte » tel que l'a évoqué M. Devos.

Beaucoup de mineurs en dangers s'adressent aux parlementaires, la situation au centre fédéral de St Hubert est pour lui une honte ! Tout le monde cependant à différents niveaux de pouvoirs, ne partage pas ce point de vue et souhaite voir de plus en plus de jeunes dessaisis. Accueillir des jeunes en asiles n'est évidemment pas « porteur ».

Ecolo plaide depuis longtemps pour que l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle soit généralisé mais cela relève de l'enseignement à l'école. Il lui semble que cela ne relève pas des missions du Délégué général des droits de l'enfant ?

On a évoqué le problème de la relégation mais aussi du traitement de la ritaline qui ne lui reviendra pas. Par contre en ce qui concerne les centres PMS le délégué général n'en a pas parlé. Ce commissaire considère que les enseignants ont aussi besoin d'aide et que les enfants également. Accueillir des enfants ce n'est pas seulement des places d'accueils ce n'est pas seulement l'ajusté à la marge.

**M. De Vos**, délégué général de la communauté française aux droits de l'enfant, remercie les parlementaires pour leur accueil.

A **M. Defossé**, il voudrait répondre qu'il a déjà eu l'occasion de dénoncer le climat assez détestable des relations interpersonnelles au sein de l'école qui peut mener à la violence. Le racket est l'expression de cette dégradation des relations entre les enfants. La stigmatisation, la relégation économique peuvent expliquer un certain nombre de phénomènes. Il n'a pas de solution toute faite vis-à-vis du racket mais prône une réflexion rapide et globale sur l'environnement scolaire

A **M. Onkelinx**, qui se déclare scandalisé sur le système de la régulation publicitaire, il évoque l'exemple de la Suède qui a interdit la publicité pour et avec les enfants, suite à un référendum sur la question qui a vu une majorité de la population souhaiter interdire ce type de publicité. Cela démontre la possibilité de quand même faire bouger les choses dans ce domaine. Une telle législation ne semble toutefois pas à l'ordre du jour dans notre pays. Il rappelle aussi que dans son « rapport pauvreté », voici deux ans, il dénonçait déjà la « double peine consumériste », indiquant com-

bien les tentations de consommation effrénée provoquent de véritables dégâts dans les familles précaires.

A propos de l'éducation aux médias, beaucoup de centres de jeunes se sont équipés en matériels comme des caméras vidéos ou du matériel de projection mais se contentent souvent de l'utiliser de manière marginale et le restant du temps, ce matériel reste inutilisé. Si des centres de références médias étaient bien équipés, cela permettrait à des jeunes de s'exprimer. Il y a nécessité de faire et de porter une réflexion sur l'utilisation du matériel audiovisuel.

A **Mme Reuter**, le délégué général répond que le modèle finlandais auquel il est souvent fait référence actuellement en matière d'enseignement, est notamment consécutif à une réflexion et un travail de plus de 10 ans sur la petite enfance. Au niveau quantitatif, on constate que seul 30% des enfants bénéficient d'un accueil. Pour lui, nous devrions faire nettement mieux. Il relève aussi que la création de nouvelles places se fait généralement en fonction des demandes et non pas des besoins. Il souhaiterait que la création de nouvelles places pour l'accueil de la petite enfance s'axe avant tout sur les publics défavorisés .

Concernant les jeunes dessais, la majorité d'entre eux restent 4 mois au centre fermé de St Hubert et puis sont libérés. Aucun travail de réinsertion en famille n'est fait, et pire, le système de fonctionnement du centre est particulièrement déstructurant. Il n'est pas normal que des jeunes de moins de 18 ans inversent le cycle jour/nuit se retrouvent à dormir la journée pour se réveiller la nuit. Comme cela a déjà été demandé depuis de nombreuses années, et la Fédération Wallonie-Bruxelles disposera bientôt des compétences pour le faire, il faudrait que le système du dessaisissement soit abandonné au plus tôt.

A **Mme Moucheron**, concernant la question des enfants de parents détenus, il répond que ce qui est prioritaire, c'est de jouer sur l'incarcération et d'éviter l'incarcération des mères avec enfants en bas âge. Le maintien des contacts avec les parents est prioritaire. Le maintien en détention des enfants doit être exceptionnel. La création d'une unité « mères-enfants » est aussi essentielle.

A la question relative aux mineurs étrangers non-accompagnés (MENA), il souligne que c'est une problématique émergeante depuis 15 ans ! Il a rassemblé des acteurs de terrain, des CPAS, FEDASIL, des AMO afin de dégager des pistes de solutions pour ces mineurs. L'objectif est de travailler avec le terrain sur des situations concrètes afin de proposer ensuite des solutions au niveau structu-

rel. Il a demandé également aux différents conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de mener un travail de réflexion sur la question. Actuellement, environ 200 MENA sont hébergés à l'hôtel.

A la question relative à la prévention générale, il répond que c'est un concept accaparé par l'Aide à la Jeunesse. Que reste-t-il donc aux services de première ligne ? Il faut que tous les services de la fédération Wallonie-Bruxelles adoptent un concept commun. Il n'aime pas trop les termes de prévention primaire ou secondaire et estime que ce sont des zones de regroupements qui sont importantes.

En ce qui concerne la maltraitance, c'est une difficulté car elle se retrouve dans tous les milieux et est autant intra-familiale qu'extra-familiale. Il s'inquiète de la primauté de la logique sécuritaire en ce domaine et est demandeur d'un grand débat sur la question, en soulignant la nécessité de soutenir davantage les familles.

A **Mme Saudoyer**, sur le projet d'école, il répond que, son institution ne devrait normalement pas être mêlée à ce projet car c'est un acteur de troisième ligne. A titre personnel, il considère que le redoublement ne sert à rien pour l'élève et en outre cela coûte très cher. Il travaille avec un groupe à l'élaboration d'un projet pédagogique qui devrait être finalisé dans les prochains mois où l'objectif est de développer une école de type plus inclusive. C'est une démarche pro-active avec des pouvoirs organisateurs et avec différents échevins de l'enseignement à Bruxelles. Il marque son espoir de pouvoir partir à zéro dans le cadre des nouvelles écoles qui vont être construites dans les prochaines années. Son espoir c'est que quelques implantations soit développées au cœur de quartiers populaires et que ces expériences puissent se multiplier.

A la question relative aux enfants qui ont besoin de soins médicaux réguliers, il déclare qu'il faut permettre l'accès à l'enseignement ordinaire pour les enfants médicalisés. Il y a des écoles qui refusent des gamins médicalisés, il faut sortir des typologies. Il travaille sur cette question en étroite collaboration avec le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

A **Mme Sonnet**, qui a évoqué le problème des trajets pour les familles qui souhaitent visiter les jeunes au centre fédéral fermé de Saint-Hubert, il répond que cette question pose d'importantes difficultés. Auparavant, les visites étaient prévues tôt le dimanche matin. Les horaires des visites ont changé puisque c'est désormais le samedi matin à 10h00, C'est un peu mieux mais cela reste toujours problématique. A la question plus précise sur

la présence d'un conseiller laïque à St Hubert, il signale que ce problème n'est toujours pas résolu.

A **Mme Gonzalez**, le délégué général indique que, étymologiquement, le réseau est un filet, un piège pour attraper les animaux. Il est fervent un défenseur du réseau mais pas n'importe lequel. Il doit être bien compris et bien construit. Il faut un projet pour tous les enfants et jusqu'à 18 ans. Il voit des projets sécuritaires émerger parallèlement à des activités occupationnelles. On passe d'une logique éducationnelle à une logique de contrôle. Il faut faire la distinction entre les finalités et les modalités de travail. Comment faire confiance aux travailleurs sociaux qui ont une logique différente ? En conclusion, oui aux réseaux mais pas à n'importe quelles conditions. C'est à la fédération Wallonie-Bruxelles, qui dispose des compétences en matière d'enseignement, d'enfance et de jeunesse à prendre le leadership. En y affectant les moyens nécessaires.

A **M. Dupriez**, il répond qu'il ne voulait pas que son institution reste au balcon. Ce n'est effectivement pas à lui de mener des campagnes d'éducation mais il souhaite que l'on communique sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Les ravages de la pornographie sur les gamins les plus défavorisés sont connus et il convient que tous les jeunes puissent bénéficier d'une sensibilisation de qualité sur ces questions.

A la question relative à la logique sécuritaire, il ne peut que constater que celle-ci est de plus en plus présente. Participant à une émission radio sur la question de l'âge limite à partir duquel on pourrait imposer à des jeunes une sanction administrative, il est effaré d'entendre que pour 50 % des auditeurs cela devrait être 14 ans, 25 % allant même jusque 12 ans.

Enfin, il termine en indiquant qu'il a eu des contacts avec les centres PMS qui doivent jouer un rôle sur ces questions mais il constate que peu de parents les connaissent et qu'ils ne font pas la différence entre PMS et cellule bien-être.

La discussion générale est clôturée sans vote.

Confiance est faite au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La rapporteuse,

Le Président,

FL. Reuter

D. Senesael